

Elections pour le Renouvellement partiel

du Conseil d'administration de la CPRN



Du 11 janvier 2021 à midi au 25 janvier 2021 à midi



RAPPEL DES 4 COLLÈGES ÉLECTORAUX CONCERNÉS PAR LES ÉLECTIONS

1^{er} collège

AMIENS, DOUAI, ROUEN

5^{ème} collège

BOURGES, ANGERS, POITIERS

3^{ème} collège

RENNES, CAEN

8^{ème} collège*

TOULOUSE, AGEN, BORDEAUX, PAU

* Les électeurs dont le dernier exercice notarial a eu lieu dans un département d'Outre-Mer, sont rattachés au 8ème collège.



QUAND ET COMMENT VOTER

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

A partir de

JANVIER

12H

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Jusqu'à

23

24

25

12H



UN SYSTÈME DE VOTE SÉCURISÉ

L'intégrité et la sécurité des opérations électorales seront assurées en conformité avec les obligations légales, notamment celles liées à la mise en œuvre du vote électronique.

Le système de vote électronique est conforme aux recommandations de la CNIL sur la sécurité des systèmes de vote électronique, à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée le 20 juin 2018, au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

EFFICACITÉ

PRÉCISION

FIABILITÉ

SÉCURITÉ

ACCESSIBILITÉ

AUDIT



LE VOTE ÉLECTRONIQUE : PROCÉDURE

Vous avez reçu votre identifiant début janvier 2021 adressé par courrier par notre partenaire NEOVOTE.

Votre numéro d'affilié vous sera également demandé lors de votre connexion.



RECEPTION IDENTIFIANTS

CONNEXION



Vous vous connectez sur la plateforme de vote <https://cprn.neovote.com> à partir du 11 janvier 2021 à 12h avec l'identifiant reçu par courrier ainsi qu'avec votre n° d'affilié.

Une fois connecté, vous serez invité à retirer votre mot de passe personnel qui vous sera envoyé par téléphone ou par mail, au choix.



RETRAIT DU MOT DE PASSE PERSONNEL

VOTE ÉLECTRONIQUE



Vous serez invité à sélectionner le candidat de votre choix et à valider votre vote en saisissant votre mot de passe personnel (pavé numérique).